

[Traduction]

LA TAXE D'ACCISE SUR LA BIJOUTERIE

Question n° 1597—**M. Moores:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de supprimer la taxe d'accise sur la bijouterie et, sinon, pour quelle raison?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): C'est une question qui relève de la politique gouvernementale. Si le gouvernement décidait de proposer une modification à la loi sur la taxe d'accise, en vue de supprimer la taxe spéciale d'accise sur la bijouterie, l'annonce en sera faite en temps opportun.

PLAINTES VENANT DES TERRITOIRES DU
NORD-OUEST AU SUJET DE
RADIO-CANADA

Question n° 1609—**M. Macquarrie:**

1. Depuis le 1^{er} janvier 1970, combien de plaintes le gouvernement a-t-il reçues de résidents des Territoires du Nord-Ouest concernant le service radiophonique de la Société Radio-Canada?

2. Le gouvernement a-t-il reçu des protestations à ce propos de la part du conseil législatif des Territoires?

3. Quel est le nombre approximatif des résidents des Territoires du Nord-Ouest qui sont en mesure de capter a) radio Australia b) la société Radio-Canada?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Aucune.

2. Non. Cependant, il y a eu un échange cordial de correspondance entre le Service du Nord de Radio-Canada et un membre du Conseil des Territoires du Nord-Ouest concernant la réception de la radio dans la région du Keewatin.

Le service actuel d'ondes courtes sera amélioré grâce à l'installation d'équipements plus puissants comportant une antenne de conception spéciale, orientée vers le Nord. Cette initiative est un élément du plan général de modernisation du service d'ondes courtes de la Société, dont l'exécution doit s'étaler sur quatre à cinq ans en raison des contraintes financières.

3. a) Radio-Canada ne possède pas de renseignements sur ce point. b) Radio-Canada estime à 90% le nombre des habitants des Territoires du Nord-Ouest qui reçoivent la radio de Radio-Canada, soit sur la bande normale, soit sur ondes courtes.

[Traduction]

L'INSTALLATION D'UNE ÉCHELLE DE MARÉES
À DESCHAILLONS

Question n° 1611—**M. Fortin:**

Le gouvernement a-t-il octroyé des contrats pour travaux extraordinaires en vue d'installer une échelle de marée à Deschailons, circonscription de Lotbinière (P.Q.) en 1969-1970 et, dans l'affirmative, a) à quelles dates ces contrats ont-ils été octroyés, b) quels étaient les entrepreneurs désignés, c) combien a-t-on versé à chaque entrepreneur?

[L'hon. M. Pelletier.]

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui. a) et b) Le 21 novembre 1969, un contrat visant l'aménagement d'un marégraphe à Deschailons a été accordé à la société Camille Vézina Construction, de Fortierville (Québec). Le 10 décembre 1969, un contrat visant le déplacement des raccordements de la ligne de transmission électrique à Deschailons a été accordé à M. Marcel Bastien, de Pointe-aux-Trembles, près Montréal (Québec). c) Camille Vézina Construction, \$7,460; M. Marcel Bastien, \$998.

LES ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

Question n° 1623—**M. Mather:**

1. Combien y a-t-il eu d'accidents de chemin de fer au Canada en 1965 et en 1969?

2. A combien s'est élevé le nombre de morts dans ces accidents?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Réponse du Bureau fédéral de la statistique: 1. Le nombre d'accidents de chemin de fer déclarés au Canada pour l'année 1965 est de 1,955. Les statistiques de 1969 ne seront pas accessibles avant plusieurs mois. Toutefois, le nombre d'accidents de chemin de fer au Canada en 1968 a été de 1,911.

2. Le nombre de personnes tuées dans ces accidents a été de 229 en 1965 et de 215 en 1968.

LE RECYCLAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE—LE DEGRÉ D'INSTRUCTION EXIGÉ

Question n° 1643—**M. Nystrom:**

1. Quel est le minimum d'instruction exigé pour le recyclage de la main-d'œuvre?

2. Quels sont les programmes existants pour ceux qui ne remplissent pas cette condition?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Il n'y a pas de minimum d'instruction qui soit exigé pour obtenir de l'aide aux termes du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada. Cependant, les provinces posent dans ce domaine des conditions d'admission à la plupart des cours de métiers dispensés dans leurs institutions.

2. Les adultes peuvent bénéficier de cours préparatoires à la formation professionnelle de façon à répondre aux exigences des employeurs en ce qui concerne l'instruction ou à satisfaire aux conditions d'admission aux cours de métiers.

[Français]

QUESTION RELATIVE AU MONTANT VERSÉ EN
ALLOCATIONS FAMILIALES AU QUÉBEC
ET À L'ONTARIO

Question n° 1650—**M. Lambert:**

Quel a été, au cours de l'année 1968-1969, le montant total payé par le gouvernement fédéral pour les allocations familiales dans les provinces de Québec et d'Ontario?